



Procès-verbal
Le mercredi 19 décembre 2001 - n° 74

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

L'Assemblée rend hommage, à l'occasion de sa retraite, à monsieur Normand Girard, journaliste parlementaire et doyen des membres de la Tribune de la Presse. M. Landry, premier ministre, M. Charest, chef de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) prennent ensuite la parole.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 75 Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, M. Simard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 76 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic

La motion est adoptée.

19 décembre 2001

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 77 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'avant-projet de loi intitulé « Loi sur le système correctionnel du Québec ».
(Dépôt n° 910-20011219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions tiende une consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur le système correctionnel du Québec », et ce, à compter du 19 février 2002 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2002 ;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

19 décembre 2001

M. Rochon, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel du Fonds de lutte contre la pauvreté, pour les années 1999-2000 et 2000-2001.

(Dépôt n° 911-20011219)

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 912-20011219)

Le rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes des établissements du réseau de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 913-20011219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE conformément à l'article 530.80 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 2000-2001, du Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James, soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

19 décembre 2001

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel du Comité sur les affaires religieuses, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2001.

(Dépôt n° 914-20011219)

M. G. Baril, ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose :

Le rapport triennal des centres locaux de développement 1998-2000.

(Dépôt n° 915-20011219)

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Les amendements à l'égard du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code civil.

(Dépôt n° 916-2001)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement,
M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code civil, les 6 et 7 mars 2002, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mercredi 6 mars 2002

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 10 h 45	Barreau du Québec
10 h 45 à 11 h 30	Chambre des notaires du Québec
11 h 30 à 12 h 15	Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins
14 h 00 à 14 h 45	Association des banquiers canadiens
14 h 45 à 15 h 30	Association des syndicats de copropriété du Québec
15 h 30 à 16 h 15	Association des consommateurs pour la qualité de la construction
16 h 15 à 17 h 00	Association des courtiers et agents immobiliers du Québec
17 h 00 à 17 h 45	Union des municipalités du Québec

Le jeudi 7 mars 2002

09 h 30 à 10 h 15	Fédération québécoise des municipalités
10 h 15 à 11 h 00	Association des journalistes
11 h 00 à 11 h 45	Représentants des éditeurs
11 h 45 à 12 h 30	Association des auteurs
14 h 00 à 14 h 45	Association des généalogistes
14 h 45 à 15 h 30	Association des historiens
15 h 30 à 16 h 15	Association des archivistes
16 h 15 à 16 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
16 h 30 à 16 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

19 décembre 2001

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de la Justice, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Les réponses aux questions écrites de M. Fournier (Châteauguay) concernant les assistants personnels et les aides domestiques ou auxiliaires victimes d'accidents de travail. Questions n° 21, 22 et 23, *Feuilleton et préavis*, 16 octobre 2001.
(Dépôt n° 917-20011219)

La réponse à la question écrite de M. Fournier (Châteauguay) concernant le coût des mesures incitatives destinées au recrutement et à la rétention des médecins en région. Question n° 25, *Feuilleton et préavis*, 23 octobre 2001.
(Dépôt n° 918-20011219)

La réponse à la question écrite de M. Williams (Nelligan) concernant le calcul du budget de publicité de Loto-Québec et le nombre d'appareils de loterie vidéo. Question n° 26, *Feuilleton et préavis*, 7 novembre 2001.
(Dépôt n° 919-20011219)

19 décembre 2001

M. le Président dépose :

Copie d'une lettre, datée du 18 décembre 2001, adressée à M. le Président par le Directeur général des élections, l'informant de la décision de la Commission de la représentation concernant la nouvelle carte électorale du Québec.

(Dépôt n° 920-20011219)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 25 et 26 septembre 2001, a procédé à des consultations particulières et tenu des auditions dans le cadre du mandat de surveillance d'organismes portant sur la Place des Arts de Montréal et le Grand Théâtre de Québec. La Commission a également tenu neuf séances de travail dans le cadre de ce mandat. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 921-20011219)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 11 septembre, 2 et 23 octobre, 1^{er} et 6 novembre 2001, a procédé à la vérification des engagements financiers du ministère des Relations internationales contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 2001, du ministère de l'Emploi contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 2001, du ministère du Travail contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 2001, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 2001 et du ministère de la Solidarité sociale contenus dans les listes d'avril 1997 à mars 2001. La Commission a également tenu trois séances de travail dans le cadre de ce mandat.

(Dépôt n° 922-20011219)

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 6 septembre 2001, a entendu le Vérificateur général du Québec sur son rapport d'activité 1999-2000, ses engagements financiers 2000-2001 et sur la révision de son mandat législatif. La Commission a également tenu une séance de travail dans le cadre de ce mandat.

(Dépôt n° 923-20011219)

19 décembre 2001

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a entendu : le 26 septembre 2001, la sous-ministre du Revenu concernant le suivi apporté aux recommandations du Vérificateur général et de la Commission pour le *Fonds des pensions alimentaires*, le 18 octobre 2001, le Secrétaire général du Conseil exécutif et la Secrétaire du Secrétariat du Conseil du trésor concernant l'éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise, le 24 octobre 2001, le Directeur général du Centre d'expertise en analyse environnementale concernant la gestion de cette unité autonome de service, le 31 octobre 2001, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux et le sous-ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant la gestion des activités de recherche réalisées dans les centres hospitaliers dotés d'un centre de recherche, le 8 novembre 2001, le sous-ministre des Transports concernant la gestion des technologies de l'information au ministère des Transports, le 14 novembre 2001, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux concernant les services d'imagerie médicale. La Commission a également tenu six séances de travail dans le cadre de ce mandat. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 924-20011219)

Dépôt de pétitions

M. Brouillet, vice-président, dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par monsieur Jocelyn Fiset, concernant la situation en Palestine et la nécessité d'une force internationale de maintien de la paix.

(Dépôt n° 925-20011219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

19 décembre 2001

Motions sans préavis

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE, conformément à l'article 26 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (L.R.Q., chapitre A23.1), monsieur François Côté, Secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles, soit nommé Secrétaire général de l'Assemblée nationale en remplacement de monsieur Pierre Duchesne.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 83 en annexe)

Pour: **111** Contre: **0** Abstention: **0**

L'Assemblée rend hommage à monsieur Pierre Duchesne, Secrétaire général sortant de l'Assemblée nationale.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 72, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains, les 19 et 20 février 2002, et à cette fin, qu'elle entende les personnes et organismes suivants:

Le mardi 19 février 2002

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 10 h 45	Union des municipalités du Québec
10 h 45 à 11 h 30	Ordre des ingénieurs du Québec
11 h 30 à 12 h 15	Chambre des notaires du Québec
14 h 00 à 14 h 45	Association des banquiers canadiens
14 h 45 à 15 h 30	Centre patronal de l'environnement du Québec
15 h 30 à 16 h 15	Institut de développement urbain du Québec
16 h 15 à 17 h 00	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
17 h 00 à 17 h 45	Barreau du Québec

Le mercredi 20 février 2002

09 h 30 à 10 h 15	Centre québécois du droit de l'environnement
10 h 15 à 11 h 00	Chambre de commerce du Québec
11 h 00 à 11 h 45	Monsieur Pierre Morency
11 h 45 à 12 h 30	Réseau Environnement
14 h 00 à 14 h 45	Vivre en ville
14 h 45 à 15 h 30	Me Michel Yergeau
15 h 30 à 15 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
15 h 45 à 16 h 00	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

19 décembre 2001

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives, le jeudi 21 février 2002, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

19 décembre 2001

Le jeudi 21 février 2002

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 10 h 45	Union des municipalités du Québec
10 h 45 à 11 h 30	Fédération québécoise des municipalités
11 h 30 à 12 h 15	Ville de Montréal
14 h 00 à 14 h 45	Ville de Laval
14 h 45 à 15 h 30	Ville de Québec
15 h 30 à 16 h 15	Barreau du Québec
16 h 15 à 16 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
16 h 30 à 16 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de la Justice, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

19 décembre 2001

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le départ du Vérificateur général du Québec, M. Guy Breton, et le félicite pour ses dix années de service pendant lesquelles il a favorisé, par la vérification, le contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale, conformément à la recommandation unanime du rapport de la Commission de la culture sur la concentration des médias, demande aux dirigeants de l'entreprise *Southam News* de publier un énoncé de principes et des engagements à l'égard de la qualité et de la diversité de l'information et cela afin de maintenir et de préserver le caractère original et l'autonomie de son quotidien au Québec, *The Gazette*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

19 décembre 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Conformément à la motion de procédure d'exception adoptée à la séance du 18 décembre 2001, l'Assemblée procède à la mise aux voix des amendements relatifs au projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée que les leaders parlementaires se sont entendus sur l'organisation de la mise aux voix des amendements.

Les amendements aux articles 44.1, 54, 63, 80.3, 80.4, 89.1, sont adoptés.

Les articles, ainsi amendés, sont adoptés.

Les amendements aux articles 17, 17.1, 17.2, 18, 19, 20.1, 21.0.1, 21.1, 22.1, 22.2, 22.3, 24, 24.1, 24.2, 26, 27.1, 33, 41.1, 47, 47.0.1, 47.0.2, 47.0.3, 47.1, 47.2, 47.3, 52.1, 56, 57, 59 (version anglaise), 62, 66, 67, 68.1, 71, 72.1, 72.2, 73, 74, 75.1, 76.1, 76.2, 79.1 à 79.4, 80.0.1, 80.1, 80.2, 80.5, 84.1, 85.1, 86.1 à 86.3, 87, 89.0.2, 90.0.1, 90.1, 91.1 à 91.4, 91.4.1, 91.5, 91.6, 94.1, 95.1, 96, 101.0.1, 101.0.2, 101.1, 101.2, 101.2.1, 101.3, 101.4, 101.4.1, 102.1, 103.1, 103.2, 105.1, 106, 108.0.1, 108.0.2, 108.0.2.1, 108.1, 108.2, 108.3, 109.1, 110.1, 111, 114.0.0.1, 114.0.1, 114.1, 114.2, 114.3, 115.1, 116.1, 117, 121, 122.1, 122.2, 125 (version anglaise), 126, 127, 128.1, 129.1, 130.1, 130.2, 131.0.1, 131.0.2, 131.0.3, 131.1, 131.2, 133.1, 134, 135.1, 137, 140, 141.1, 141.2 à 141.28, 141.29, 141.30, 141.31, 141.32, 141.33, 142, 143, sont adoptés à la majorité des voix.

Les articles, ainsi amendés, sont adoptés à la majorité des voix.

Les articles 16, 20, 21, 22, 23, 25, 27 à 32, 34 à 46, 48 à 53, 55, 58 à 61, 64 et 65, 68 à 70, 72, 75 à 86, 88 à 95, 97 à 105, 107 à 110, 112 à 116, 118 à 120, 122 à 125, 128 à 133, 135 et 136, 138 et 139, 141, ainsi que le titre et les intitulés, sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

19 décembre 2001

Adoption

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 84 en annexe)

Pour: **64** Contre: **43** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 60 est adopté.

À 13 h 24, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 10.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Le rapport annuel de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 926-20011219)

19 décembre 2001

Mme Blanchet, whip adjointe du gouvernement, propose :

QUE la députée de Mille-Îles, madame Lyse Leduc, soit membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Drummond, monsieur Normand Jutras.

La motion est adoptée.

Mme Blanchet, whip adjointe du gouvernement propose :

QUE le député de Portneuf, monsieur Roger Bertrand, soit membre permanent de la Commission de l'administration publique.

La motion est adoptée.

Adoption

L'assemblée reprend le débat, ajourné le 13 décembre 2001, sur la motion de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, proposant que le projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 173 est adopté.

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 51 est adopté.

19 décembre 2001

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 174, Loi modifiant la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 174 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

L'avant-projet de loi intitulé « Loi sur la carte santé du Québec ».
(Dépôt n° 927-20011219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales tienne une consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur la carte santé du Québec », et ce, à compter du 19 février 2002 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2002 ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

19 décembre 2001

Adoption

Mme Marois, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 11, Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

Mme Marois, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 167, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 167 est adopté.

Mme Marois, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 61, Loi concernant La Financière du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 61 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 64, Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 64 est adopté.

19 décembre 2001

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 18 est adopté.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 9 est adopté.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 34, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 34 est adopté.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 10 est adopté.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 175 est adopté.

19 décembre 2001

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 180, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 180 est adopté.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 48 est adopté.

M. Rochon, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 181, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 181 est adopté.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 25 est adopté.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de transport en commun et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

19 décembre 2001

Au cours du débat, M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 55 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Chevrette, ministre des Transports, au projet de loi n° 55 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 55, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 55.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 55 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les parcs.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, propose que le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les parcs, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 44 est adopté.

Adoption

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur la voirie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Chevette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Chevette, ministre des Transports, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Chevette, ministre des Transports, au projet de loi n° 7 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 7, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 7.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

19 décembre 2001

Adoption

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée aux Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 43 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. J. Baril, ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime, propose que le projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 13 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

19 décembre 2001

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 40 est adopté.

M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose :

QUE soit révoquée la motion d'envoi du projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux, à la Commission de l'aménagement du territoire pour étude détaillée ;

QUE ledit projet de loi soit déferé en commission plénière.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Le projet de loi n° 71 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

19 décembre 2001

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. R. Bertrand, ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, propose que le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 56 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 73 est renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire.

Le projet de loi n° 73 est étudié et amendé en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 248 du Règlement, M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que le projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 73 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 75, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 75 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 75 Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, est renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 75, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le projet de loi n° 75 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 248 du Règlement, M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 75, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 75 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 36, Loi sur la santé publique, ainsi que les amendements transmis par M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

19 décembre 2001

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 36, Loi sur la santé publique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 36 est adopté.

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 165 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) propose que le principe du projet de loi n° 204, Loi concernant la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 204 est adopté.

Adoption

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) propose que le projet de loi n° 204, Loi concernant la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 204 est adopté.

Adoption du principe

M. Benoit (Orford) propose que le principe du projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Coaticook, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 205 est adopté.

Adoption

M. Benoit (Orford) propose que le projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Coaticook, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 205 est adopté.

Adoption du principe

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que le principe du projet de loi n° 219, Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 219 est adopté.

Adoption

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que le projet de loi n° 219, Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 219 est adopté.

Adoption du principe

M. Cousineau (Bertrand) propose que le principe du projet de loi n° 206, Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 206 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) propose que le projet de loi n° 206, Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 206 est adopté.

Adoption du principe

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose que le principe du projet de loi n° 208, Loi concernant la Ville de Fleurimont, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 208 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et de l'article 35 des Règles de fonctionnement, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose que le projet de loi n° 208, Loi concernant la Ville de Fleurimont, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 208 est adopté.

Adoption du principe

M. Lachance (Bellechasse) propose que le principe du projet de loi n° 209, Loi concernant la Municipalité de Lac-Etchemin, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 209 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Lachance (Bellechasse) propose que le projet de loi n° 209, Loi concernant la Municipalité de Lac-Etchemin, soit adopté.

19 décembre 2001

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 209 est adopté.

À 16 h 55, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux à loisir.

À 17 h 45, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au 12 mars 2002, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 20 décembre 2001, à 10 h 37, au Palais de Justice, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, Administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 175 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- n° 10 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
- n° 34 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- n° 7 Loi modifiant la Loi sur la voirie
- n° 9 Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires
- n° 11 Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents
- n° 13 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route
- n° 18 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec
- n° 25 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement
- n° 36 Loi sur la santé publique
- n° 40 Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives
- n° 43 Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois
- n° 44 Loi modifiant la Loi sur les parcs
- n° 48 Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes
- n° 51 Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux

19 décembre 2001

n° 55 Loi modifiant la Loi sur les sociétés de transport en commun et
d'autres dispositions législatives

19 décembre 2001

- n° 56 Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale
- n° 60 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n° 61 Loi concernant La Financière du Québec
- n° 64 Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil
- n° 71 Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux
- n° 73 Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire
- n° 75 Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- n° 165 Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux
- n° 167 Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers
- n° 173 Loi sur la sécurité civile
- n° 174 Loi modifiant la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autres dispositions législatives
- n° 180 Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes
- n° 181 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction
- n° 204 Loi concernant la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton
- n° 205 Loi concernant la Ville de Coaticook
- n° 206 Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant
- n° 208 Loi concernant la Ville de Fleurimont
- n° 209 Loi concernant la Municipalité de Lac-Etchemin
- n° 219 Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

19 décembre 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Landry, premier ministre, proposant la nomination de monsieur François Côté à titre de Secrétaire général de l'Assemblée :

(Vote n° 83)

POUR - 111

Arseneau	Chagnon	Gendron	Ménard
Barbeau	Charest	Geoffrion	Morin
Baril	(Rimouski)	Gobé	Mulcair
(Berthier)	Charest	Goupil	Normandeau
Baril	(Sherbrooke)	Harel	Ouimet
(Arthabaska)	Chenail	Houda-Pepin	Pagé
Beauchamp	Chevrette	Jérôme-Forget	Papineau
Beaulne	Cholette	Julien	Paquin
Beaumier	Cliche	Jutras	Paradis
Béchar	Copeman	Kelley	Paré
Bédard	Côté	Kieffer	Payne
Bégin	(La Peltrie)	Labbé	Pelletier
Bélanger	Côté	Lachance	(Abitibi-Est)
Benoit	(Dubuc)	Lamquin-Éthier	Pinard
Bergeron	Cousineau	Landry	Poulin
Bergman	Cusano	Laporte	Rioux
Bertrand	Delisle	Laprise	Robert
(Portneuf)	Désilets	Leblanc	Rocheffort
Bertrand	Deslières	Leduc	Rochon
(Charlevoix)	Després	Legault	Simard
Bissonnet	Dion	Legendre	(Richelieu)
Blanchet	Dionne-Marsolais	Léger	Simard
Boisclair	Doyer	Lelièvre	(Montmorency)
Bordeleau	Dumont	Lemieux	St-André
Boucher	Dupuis	Létourneau	Tranchemontagne
Boulet	Facal	Loiselle	Trudel
Boulianne	Fournier	MacMillan	Vermette
Brassard	Gagnon-Tremblay	Maltais	Whissell
Brodeur	Gauthier	Marcoux	Williams
Brouillet	Gautrin	Marois	
Caron	Gauvin	Marsan	

19 décembre 2001

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté

(Vote n° 84)

POUR - 64

Arseneau	Brassard	Harel	Pagé
Barbeau	Caron	Julien	Papineau
Baril	Charest	Jutras	Paquin
<i>(Arthabaska)</i>	<i>(Rimouski)</i>	Kieffer	Paré
Baril	Cliche	Labbé	Payne
<i>(Berthier)</i>	Côté	Lachance	Pelletier
Beaulne	<i>(Dubuc)</i>	Landry	<i>(Abitibi-Est)</i>
Beaumier	Côté	Laprise	Rioux
Bédard	<i>(La Peltrie)</i>	Leduc	Robert
Bégin	Cousineau	Legault	Rochon
Bergeron	Désilets	Legendre	Simard
Bertrand	Deslières	Léger	<i>(Montmorency)</i>
<i>(Charlevoix)</i>	Dion	Lelièvre	Simard
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lemieux	<i>(Richelieu)</i>
<i>(Portneuf)</i>	Doyer	Létourneau	St-André
Blanchet	Facal	Maltais	Trudel
Boisclair	Gendron	Marois	Vermette
Boucher	Geoffrion	Ménard	
Boulianne	Goupil	Morin	

CONTRE - 43

Beauchamp	Chenail	Gautrin	Marcoux
Béchar	Cholette	Gauvin	Marsan
Bélanger	Copeman	Gobé	Mulcair
Benoit	Cusano	Houda-Pepin	Normandeau
Bergman	Delisle	Jérôme-Forget	Ouimet
Bordeleau	Després	Kelley	Paradis
Boulet	Dumont	Lamquin-Éthier	Poulin
Brodeur	Dupuis	Laporte	Rocheffort
Chagnon	Fournier	Leblanc	Tranchemontagne
Charest	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Whissell
<i>(Sherbrooke)</i>	Gauthier	MacMillan	Williams